

Speed Monster
5 rue du poiron 2
79600 Marnes
Tél : 06 34 04 17 41
E-mail : speedmonsterclub@gmail.com



BULLETIN D'ENGAGEMENT
CIRCUIT VAL de VIENNE
Le 6 novembre 2016

PARTICIPANT(ES) :

Nom et Prénom.....Pseudo.....
Adresse.....
Code Postal.....Ville.....
Tél portable.....
E-mail lisible SVP :
N° de permis.....date de permis.....

PILOTE SUPPLEMENTAIRE

Nom et Prénom.....Pseudo.....
N° de permis.....date de permis.....

VOITURE :

Marque.....Modèle.....Cylindrée.....
N° immatriculation.....Puissance(din).....Poids à vide
N° d'assurance **(joindre obligatoirement une attestation RC circuit)**

Avez-vous déjà piloté sur circuit ? oui non

TARIF :

Journée		140,00 €
Pilote supplémentaire	X 40€	
Total		

Assurance RC circuit voire page 4

Bulletin d'engagement et règlement à l'ordre de **Speed monster** à nous faire parvenir dans les meilleurs délais.

Aucun remboursement sera effectué à moins de 1 mois de l'événement.
Attention : Tout bulletin dont le droit d'engagement sera non réglé ou incomplet ne pourra être pris en considération.

Par ma signature, je dégage l'ensemble de la structure du circuit qui me reçoit et **Speed monster**, de toutes responsabilités, de tout dommages ou dégâts que je pourrais engendrer.

Je renonce également à mon droit à l'image et autorise **Speed monster** à utiliser tout cliché photographique pris lors de cette journée pour ses besoins de communication.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus, et déclare avoir pris connaissance du règlement particulier de cette journée.

Fait le

Signature



Fiche d'abandon de recours

Je soussigné(e) : pilote du véhicule

Je soussigné(e) : pilote du véhicule

Conduire un véhicule :

Véhicule : Marque : Modèle : N° Immatriculation :

Je soussigné(e) : être passager du véhicule signature

Je soussigné(e) : être passager du véhicule signature

Je soussigné(e) : être passager du véhicule signature

Je soussigné(e) : être passager du véhicule signature

Certifie sur l'honneur l'exactitude de ces renseignements.

Déclare, dégager le circuit, les propriétaires, les organisateurs, les équipes de secours, les assurances des personnes et sociétés précitées, de toutes responsabilités en cas :

- D'accident
- De vol de quelque nature que ce soit
- De dommages

sans exception ni réserve, que je pourrais subir ou qui pourraient affecter les biens m'appartenant, causés par moi-même ou par autrui, personne, animaux, véhicules et généralement tout objet et biens quelconques rencontrés sur les parcours, piste automobile ou installations empruntés.

Je renonce par ailleurs pour moi-même, mes ayant-droits, et toute personne physique ou morale qui serait subrogée dans mes droits, à tous recours et actions, de quelque nature qu'ils soient, contre le propriétaire et/ou l'exploitation du circuit et/ou leurs préposés et/ou leurs partenaires et/ou organisateur, ainsi que les assureurs de l'ensemble de ces personnes physiques ou morales.

Je m'engage à ne prendre à bord de mes véhicules (auto ou moto) aucun passager qui n'aurait signé une décharge de responsabilité, ou n'aurait pas de contrat d'assurance et si tel n'était pas le cas, je déclare dégager le circuit et l'association **Speed monster** de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit le concernant.

Je m'engage également, avoir pris connaissance du règlement intérieur, et le respecter, ainsi que les demandes et consignes du responsable de piste.

Reconnait être seul responsable de mon véhicule et m'engage à ne pas le prêter à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique.

Je déclare être en possession d'un permis de conduire en cours de validité et utiliser la piste hors notion de compétition.

Moi-même et mon passager sont assurés contre tout sinistre de quelque nature que se soit, causé à nous-mêmes ou à des tiers et que mon contrat d'assurance ne mentionne pas de clause de non garantie en cas d'utilisation hors compétition, de mon véhicule sur circuit ouvert à la circulation ou par défaut avoir contracté une assurance responsabilité civile circuit.

Je m'engage à rembourser les frais occasionnés aux infrastructures avec mon véhicule (clôtures, cônes, piste, barrières, etc.).

Je comprends que ce document est une décharge de responsabilité et une renonciation à tous recours et que j'ai bien pris connaissance du règlement.

Fait à :
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

le : / /

RÈGLEMENT

Art 1 Le participant doit être titulaire d'un permis de conduire équivalent au permis B français en cours de validité lors de l'événement auquel il participe, il doit avoir aussi une assurance en cours de validité pour le véhicule engagé à cet événement.

Art 1,1 si le véhicule n'est pas immatriculé la RC circulation circuit seule lui permet de prendre la piste, un numéro de châssis peut également être utilisé en remplacement de passeport technique quoi qu'il en soit ce véhicule n'est pas autorisé sur route ouverte.

Art 2 le participant doit assurer son véhicule en **RC pour roulage sur circuit automobile** (y compris pour votre passager) à l'exclusion des épreuves sportives, courses, compétition ou essais en remplissant le formulaire ci joint ou en fournissant une attestation de votre assureur.

Art 3 Le casque, non fourni et la ceinture ou harnais sont obligatoires pour le pilote et le passager.

Art 4 **Tout véhicule ne correspondant pas aux critères techniques demandés, comme par exemple le niveau sonore imposé sur le circuit, n'aura pas accès à la piste. Dans ce cas, compte tenu du fait que les critères techniques sont connus à l'inscription, celle-ci ne sera pas remboursable et exclu de la journée.**

Val de vienne : 100 db

le bugatti : 100db

Lohéac : 100db

Charade : 90db

Pau arnos : 100db

Haute saintonge : 98db

Art 5 Le participant s'engage sur le parfait état de son véhicule (pneus, freins, niveaux ...). Pour accéder à la piste, le participant aura au préalable fixé son/ses anneaux de remorquage et tous les objets non fixés dans l'habitacle doivent être retiré.

Art 6 La vérification des documents ainsi que le véhicule sera faite obligatoirement avant l'accès à la piste et nous vous remettrons les bracelets et numéro pour accéder à celle-ci.

Art 7 Pour les débutants, 2 tours de circuit seront obligatoires en suivant un marchal qui vous montrera les trajectoires à prendre si vous le souhaitez.

Art 8 Le participant s'engage à garder sa trajectoire sur le circuit quel que soit la puissance de son véhicule, la voiture voulant effectuer le dépassement sortira de la trajectoire.

Art 9 Le participant ainsi que son passager s'engage à ne pas ouvrir sa fenêtre plus de 5 cm sur le circuit et il doit prévoir (en plus) des vêtements à manches longues, certain circuit l'impose.

Art 10 Tout participant s'engage à se conformer au règlement de la journée et il se porte garant du comportement de ses accompagnants.

Art 11 Les participants ainsi que ses accompagnants s'engage à ne pas boire d'alcool ni à consommer de substance illicite sur l'enceinte du site du circuit, le superviseur de la journée pourra faire des tests d'alcoolémie courant la journée.

Art 12 Le participant s'engage à être courtois envers les autres participants ainsi qu'en vers l'équipe organisateur de l'événement.

Art 13 Le participant s'engage à respecter les drapeaux de couleur ou feux, sur la piste.

Drapeaux jaune : incident sur la piste, ralentir, ne pas doubler

Drapeaux rouge : incident sur la piste besoin d'intervenir, ralentir, ne pas doubler, sortir de la piste et rentrer au stand.

Drapeaux noir : sortie immédiate du circuit.

Art 14 **En cas de dégâts matériels automobiles occasionnés par lui-même ou toute personne sous sa responsabilité, le participant s'engage à prendre à sa charge les frais de réparation.**

Art 15 En cas de dégâts matériels sur des véhicules occasionnés par les participants, l'organisateur ne saurait prendre position sur le règlement de quelque litige que ce soit, laissant les protagonistes s'entendre entre personnes adultes et responsables.

Art 16 **En cas de dégâts matériels au circuit occasionnés par le participant, le participant s'engage à prendre à sa charge les frais de réparation ou de remplacement (exemple utilisation de sac absorbant à cause de divers fluides sur la piste, utilisation d'extincteur, rail de sécurité, pile de pneus et tout autre infrastructure)**

Art 17 En cas d'accident, le participant s'engage à ne pas prendre de photo ou de divulguer des photos de la voiture d'un autre participant sans son autorisation express.

Art 18 **Le participant doit arriver entre 7h30 et 8h30 et s'engage à suivre le briefing obligatoire de sécurité obligatoire à 8h15. S'il arrive en retard, il devra se présenter au superviseur de la journée pour suivre un briefing de sécurité avant d'entrer en piste.**

Art 19 Les voitures d'assistances sont « toléré » sur le paddock à condition qu'elles soient bien garé et ne gêne pas les autres participants.

Art 20 Les portes voitures devront être garé à l'emplacement indiqué par les organisateurs.

Art 21 Les voitures des visiteurs ou amis devront être stationné à l'extérieur du paddock.

Tous écart à ce règlement entraînera une exclusion sans remboursement du participant.

Écrire la mention « lu et accepté »

le / /20

signature



CARON Bruno
Tél : 06 34 04 17 41

ASSURANCE ROULET
8 carrefour du Bardeau
86190 LATILLE
Tél : 05.49.51.94.72 fax :
05.49.54.66.83
assurance.roulet@orange.fr
orias N°07 035 240 – 09 051 465

FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION RESPONSABILITE CIVILE CIRCULATION SUR CIRCUIT.

ARCA et **Speed monster** vous propose un contrat de Responsabilité Civile circulation sur circuit à la journée, pour auto, moto.

Les dommages aux véhicules et aux installations de la piste sont exclus.

Roulage sur la piste en dehors de toute compétition officielle ou non, comportant un classement établi en fonction de l'habileté du conducteur et/ou des performances du véhicule.

Garanties :

Responsabilité Civile des participants vis-à-vis des tiers, conformément au décret 2006-554 du 16 mai 2006.

Montants des garanties :

- Dommages corporels : 6 100 000 € par sinistre
- Dommages matériels : 500 000 € par sinistre, lié au sinistre corporel

Montant de la prime :

- Auto : 22 € TTC par véhicule et par jour
- Moto : 18 € TTC par véhicule et par jour

Option : garantie individuel : annuel (voir avec assurance Roulet ci-dessus)

- décès accidentel : Capital 50 000€
- Infirmité permanente totale dont le degré est supérieur à 10 % : Capital 50 000€

Souscripteur :

Nom – Prénom

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tel :

E mail :

Date de naissance :

N° de permis :

Véhicule :

Auto

Moto

Marque :

Modèle :

Année de 1^{ère} mise en circulation :

N° châssis(E sur CG) :

N° immatriculation :

Date de la journée circuit :

Fait à
Le / /

Signature de l'assuré précédée de la mention
« Bon pour accord »

Auto 22€	
Moto 18€	
Total de l'assurance	

(Règlement par chèque à l'ordre de Assurance ROULET)